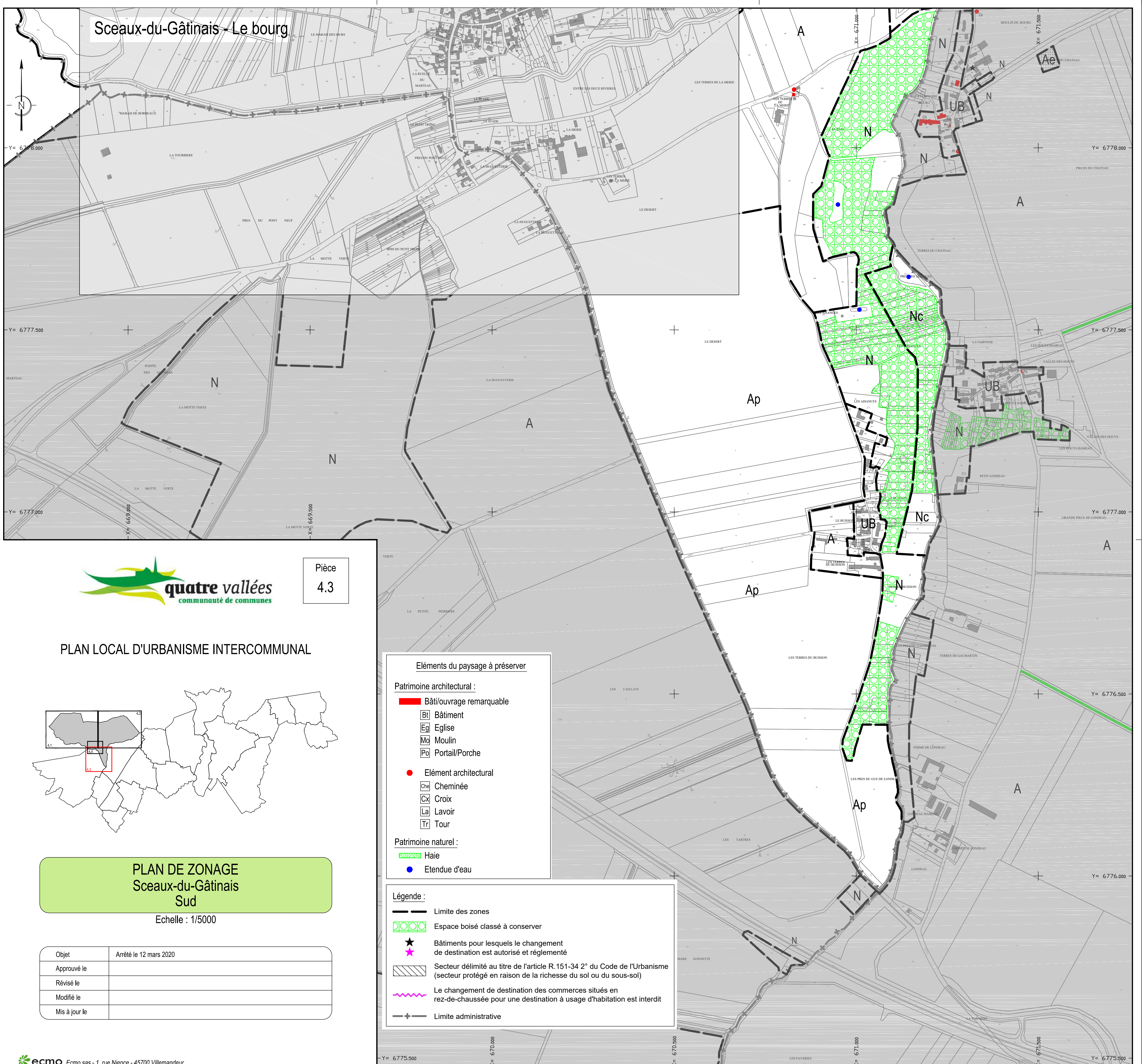
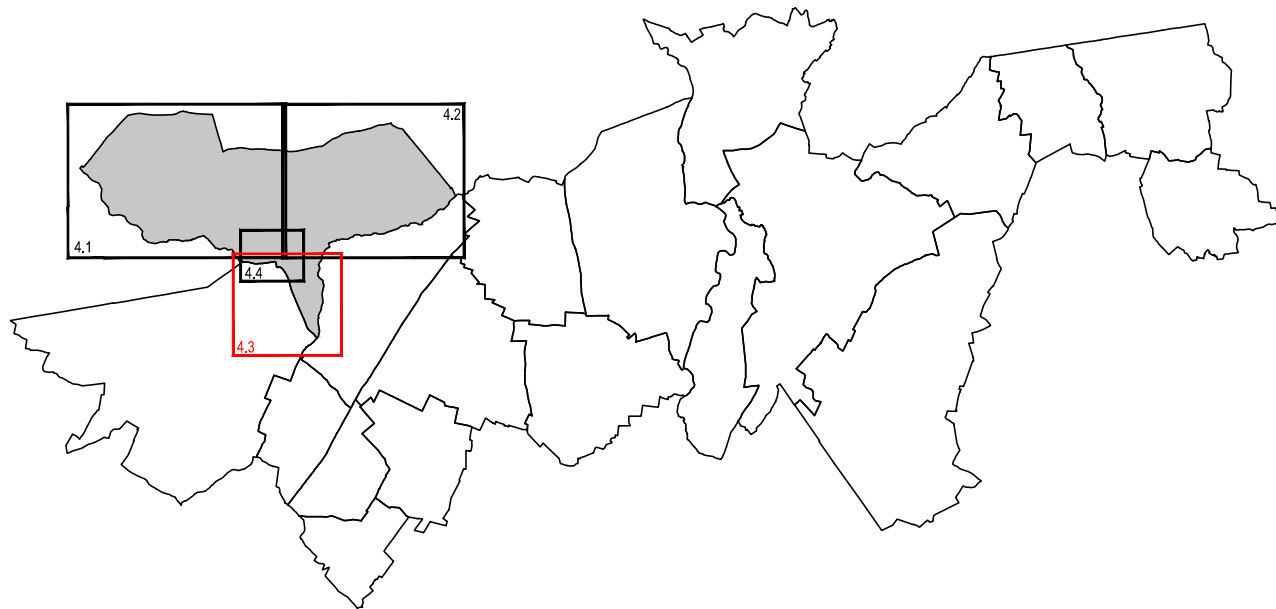


Sceaux-du-Gâtinais - Le bourg



Pièce
4.3

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



PLAN DE ZONAGE Sceaux-du-Gâtinais Sud

Echelle : 1/5000

Objet	Arrêté le 12 mars 2020
Approuvé le	
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	

Éléments du paysage à préserver

Patrimoine architectural :

- Bâti/ouvrage remarquable
- Bt Bâtiment
- Eg Eglise
- Mq Moulin
- Po Portail/Porche
- Élément architectural
- Che Cheminée
- Cx Croix
- La Lavoir
- Tr Tour

Patrimoine naturel :

- Haie
- Etendue d'eau

Légende :

- Limite des zones
- Espace boisé classé à conserver
- ★ Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé et réglementé
- Secteur délimité au titre de l'article R.151-34 2° du Code de l'Urbanisme (secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol)
- Le changement de destination des commerces situés en rez-de-chaussée pour une destination à usage d'habitation est interdit
- Limite administrative